Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320017-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 mars 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 17 – 20 03 2026

ÉLECTION DU MAIRE

Considérant que le conseil municipal élit Le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 14 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par **14 voix pour, et 1 bulletin blanc** :

- **ÉLIT Madame Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON, maire de la commune de GUERN ;**
- **INSTALLE Madame Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON, maire de la commune de GUERN ;**
- **AUTORISE Madame Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

MAIRIE DE GUERN 56-MORBIHAN

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne